Département de l'AVEYRON **Arrondissement de Rodez**

COMMUNE DE SÉVÉRAC D'AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
Arrêté n° 2026 – 342

REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
RUE DU DUC D'ARPAJON A SEVERAC-LE-CHATEAU

Le Maire de la commune de Sévérac d'Aveyron

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et L 2213-2,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu la demande en date du 16 octobre 2026 de l'entreprise INEO RESEAUX SUD – 1252 avenue de l'Aigoual – BP 40321 – 12100 MILLAU ;

CONSIDERANT que la nature des travaux de réfection des réseaux d'eau potable nécessite de restreindre les conditions de circulation afin d'assurer la sécurité des usagers ;

Sur proposition du Directeur des Services Techniques.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement de tout véhicule pourront être interdits rue du Duc d'Arpajon **du 19 octobre 2026 à 8h au 27 novembre 2026 à 18h.**

ARTICLE 2 : La circulation sera déviée dans les deux sens par les voies adjacentes.

ARTICLE 3 : La voie devra être rendue à la circulation lorsqu'aucune activité ne se déroulera sur le chantier.

ARTICLE 4 : La copie du présent arrêté sera affichée à chaque accès au chantier.

ARTICLE 5 : Le schéma de signalisation réglementaire sera soumis au visa du Directeur des Services Techniques puis la signalisation sera mise en place et entretenue par le pétitionnaire.

ARTICLE 6 : La Directrice Générale des Services, le Directeur des Services Techniques, le Garde-champêtre Principal Chef et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sévérac d'Aveyron sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sévérac d'Aveyron le 16 octobre 2026

Le maire,

Fabrice FRAYSSINET